



Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis No 8 / 2025
Relatif à la participation au financement du projet d'assainissement
et transformation partielle de la patinoire de Morges en Complexe
sportif régional Quatre-saisons, selon le système de financement régional.

Madame La Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad-hoc composée de Mesdames Golay et Jara ainsi que de Messieurs Chappuis, Daiz, Knigge, et Spring s'est réunie les lundi 25 août et 8 septembre. Nous avons également soumis par écrit quelques questions à la Municipalité et à la Cheffe du Service des sports de la Ville de Morges, Madame Emilie Jaccard. C'est néanmoins, Monsieur José Fernandez, Syndic, seul qui répond à nos questions au cours de notre deuxième séance puisque les autorités Morgiennes, ont selon notre compréhension, pris la décision politique de ne pas visiter les communes questionnées.

En juin 2024, l'Assemblée générale de l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), dont notre commune est membre, a validé la mise en place d'un système de financement régional destiné à soutenir la réalisation d'infrastructures régionales dans les domaines sportif et culturel.

Le Système de Financement Régional (SFR) repose sur deux fondamentaux :

1. La définition d'un équipement régional
2. Des principes généraux d'attribution et de gouvernance.

Dès lors, pour qu'un projet puisse bénéficier d'un soutien de la part des autres communes du district, il doit répondre impérativement à ces deux éléments de base.

En automne 2024, la commune de Morges a déposé une demande de soutien via le SFR pour le projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire des Eaux-Minérales en Complexe sportif régional Quatre-saisons.

Après examen, le Comité de l'ARCAM a validé l'adéquation du projet à la définition d'un équipement régional et a transmis à l'ensemble de ses communes membres une proposition de soutien financier répondant aux principes du SFR.

Pour la Commune d'Etoy, une demande de financement de 262'800 CHF (ou 3 CHF par habitant-e pendant 30 ans) pour soutenir la réalisation de ce projet a été transmise à notre Municipalité qui a formulé le préavis susmentionné.

La Commission ad-hoc salue le nouveau projet notamment sur ses aspects d'extension de l'infrastructure existante (infrastructure quatre-saisons, nouveaux espaces sportifs, halle de curling, réaménagement des places assises, amélioration de la convivialité de la buvette, etc) ainsi que l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'ensemble.

Cependant, la Commission estime que ce projet aura vocation essentiellement locale ; et répondra en premier lieu aux besoins et attentes des Morgiens-nes. De plus elle note que la gestion et la gouvernance incombera directement à la Commune de Morges malgré le soutien éventuel des autres communes du district.



La Commune d'Etoy, comme les autres communes éventuellement participantes, ne bénéficierait que très marginalement des installations ; et ne tirerait finalement que très peu d'avantages en contrepartie de son soutien financier : une entrée gratuite durant une journée réservée aux utilisateurs des communes concernées et un tarif plus avantageux sur les abonnements pour sa population.

Les débats ont été nourris sur l'opportunité de soutenir ce projet. Mais en conclusion, la Commission ad hoc vous propose, à la majorité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le présent préavis municipal no 08/2025
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. De rejeter le projet de rénovation de la patinoire des Eaux-Minérales de Morges en Complexe sportif régional Quatre-saisons pour un montant de CHF 262'800.00 ;
2. De rejeter l'autorisation à la Municipalité d'établir une convention avec la commune de Morges déterminant les modalités de cette participation financière.

Sylvie Jara
(Présidente)

Julien Spring
(Secrétaire-rapporteur)

Etoy, le 8 septembre 2025



Questions de la Commission :

Réponses aux questions lors de la séance commune (Commission des Finances et Commission ad-hoc), Monsieur Le Syndic Fernandez, le 8 septembre 2025 à la Salle du Conseil 20h.

1. Quid de la réduction de capacité de 2'800 à 700 dans le futur ? Y'aura-t-il des modifications de capacité entre l'été et l'hiver ?

Les gradins de la partie ouest seront supprimés pour les nouvelles installations. Il faut noter qu'une partie des gradins sont déjà fermés depuis plusieurs années. 700 places semblent largement suffisantes pour les clubs.

2. Quels seront les avantages pour les communes participantes ? Possibilité de location pour les clubs sportifs d'Etoy. Si des avantages pouvaient être négociés, il s'agira alors de les communiquer à la population (via le site internet, le journal des Etiéruz).

Il n'y a pas d'avantages complémentaires aux billets gratuits de la journée pour les communes participantes et les rabais sur les abonnements.

Il n'y a à priori pas de latitude de négociation pour l'instant. Ce point sera toutefois remonté par Monsieur le Syndic à la Cheffe des Sports de Morges.

3. Y'a-t-il des investisseurs privés dans le projet ?

Non il n'y pas d'investisseurs privé dans le projet. Il y aura une participation du Fonds du sport.

4. Pouvons-nous revoir le montant de la participation de la Commune d'Etoy ?

La participation est déterminée en fonction des cercles de communes déterminés (rayon d'influence).

Aujourd'hui 27 communes (sur 59) ont préavisé positivement à ce financement.

5. Quelle est la tendance d'acceptation des autres Communes du District ?

La plupart des communes sont en cours d'analyse ; des décisions seront connues de fin septembre à fin décembre 2025.

6. La participation à ce projet risque-t-elle de diminuer la part allouée aux sociétés sportives locales ?

Il n'y a pas de subventions directement actuellement aux sociétés. Le montant alloué au projet n'aura pas d'impact sur le subventionnement des installations locales à venir.



7. Quel est le nombre minimum de communes du district qui est attendu dans le projet pour qu'il soit réalisé ?

Aucun nombre minimum de communes n'est fixé pour mettre en œuvre ce projet.

8. Est-ce que la Commission ad-hoc doit se positionner sur la manière d'échelonner le paiement de 262'800 CHF ? De notre compréhension, la Municipalité privilégierait un paiement en deux versements ; la Commission pourrait vouloir proposer un échelonnement sur 30 ans.

La modification de la période de paiement pourrait faire l'objet d'un amendement au projet demandé par la Commission ad-hoc.

Toutefois la Municipalité, pas son Syndic, privilégierait un paiement en 1 à 4 fois afin de ne pas « embarrasser » les Autorités communales des prochaines années.

9. Si la patinoire ne devait pas être pérenne sur la période de 30 ans envisagée et que la Commune d'Etoy s'engageait à payer un montant annuel de 8k, la somme totale serait-elle néanmoins due ?

Si le projet devait être accepté par la population de Morges, il ne devrait pas y avoir de doutes que le projet soit géré et maintenu sur la période de projet.